Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - B2024/006629 - 2022 B 00285 - 911 632 602 - AB2E HOLDING

Perez Isabelle

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AB2E HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 30 RUE DE L'EGLISE 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES

Numéro SIRET * : 91163260200015

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 10

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	295 000	042	295 000	295 000
	Total I (5)		044	295 000	048	295 000	295 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	3 467	074	3 467	
	Valeurs mobilières de placement		080	160 000	082	160 000	
	Disponibilités		084	25 691	086	25 691	79 987
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	189 158	098	189 158	79 987
	Total général (I+II)		110	484 158	112	484 158	374 987

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	295 000	295 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	3 788	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	71 964	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	108 508	75 752
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	479 260	370 752
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 120	1 120
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 115)	172	3 778	3 115
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	4 898	4 235
	Total général (I + II + III)	180	484 158	374 987

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 467		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AB2E HOLDING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2023	Exercice N-1 clos le 31 12 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210		
Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214		
Production vendue : services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	1 577	4 248
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
Rémunérations du personnel *		250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
Dotations aux amortissements *		254		
Dotations aux provisions		256		
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)		264	1 577	4 248
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(1 577)	(4 248)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS				
Produits financiers (III)		280	110 748	80 000
Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges financières (V)		294		
Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300		
Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	663	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	108 508	75 752

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312	108 508	314
Réintégrations											
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318		
Provisions non déductibles *									322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	663	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330	5 500	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999		
Déductions											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350 110 000
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)									352	4 671	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360 248
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	4 423	372

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10. 0000		29 500		29 500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 120
Total	1 120

AB2E HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 295 000 Euros
Siège social : 30 Rue de l'Eglise
69480 AMBERIEUX

R.C.S. : 911 632 602 RCS VILLEFRANCHE-TARARE
SIRET : 911 632 602 000 15

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 108 507,55 euros de la manière suivante :

- Réserve légale : 5 425,00 Euros
- Autres réserves : 103 082,55 Euros

108 507,55 Euros

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société, cet exercice étant le deuxième.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENTE

Denys Isabelle